



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION :

1 - FAVORISER LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS DU TERROIR

> INTITULÉ DU PROJET : _____

> NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____

> DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

○ Pour les projets visant la création d'une activité économique : viabilité économique du projet constatée par un des opérateurs économiques locaux chargés du suivi des porteurs de projet d'activité économique

- OUI
- NON
- NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

IMPACT DU PROJET SUR LA VALORISATION DE LA GASTRONOMIE /8

> LE PROJET :

- n'a aucun impact sur le développement de la transformation locale des produits du terroir 0
- vise à encourager la transformation locale des produits du terroir (ex: action de communication auprès d'entreprises agroalimentaires) 3
- vise à organiser la transformation locale des produits du terroir (ex: étude préalable à la création d'un atelier de transformation) 5
- vise à transformer localement les produits du terroir (ex : création d'un atelier de transformation) 8

QUALITÉS DU PROJET /9

> LE PROJET :

- est labellisé/ répond à un cahier des charges (Saveurs en'Or, Artisan en'Or, Boutique des produits régionaux ...) +3
- prévoit des rencontres entre producteurs et transformateurs +2
- valorise les variétés locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +3
- vise la transparence de la localisation des produits au-delà des obligations réglementaires +1

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET /10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET /5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 2 - DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE ET LA COMMERCIALISATION LOCALE DES PRODUITS DU TERROIR

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour le projet visant la création d'une activité économique : viabilité économique du projet constatée par un des opérateurs économiques locaux chargés du suivi des porteurs de projet d'activité économique

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE

/3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

IMPACT DU PROJET SUR LA VALORISATION DE LA GASTRONOMIE

/8

> LE PROJET :

- n'a aucun impact sur le développement de la commercialisation locale des produits du terroir 0
- vise à encourager la commercialisation locale des produits du terroir (ex : communication auprès de commerçants) 3
- vise à organiser la commercialisation locale des produits du terroir (ex : étude préalable à la mise en place d'un point de vente) 5
- vise à commercialiser localement les produits du terroir (ex : mise en place d'un point de vente) 8

QUALITÉS DU PROJET

/4

> LE PROJET :

- est labellisé/répond à un cahier des charges (Saveurs en'Or, Artisan en'Or, Boutique des produits régionaux ...) +1
- prévoit des rencontres entre producteurs et consommateurs (ménages, restaurateurs ...) +1
- valorise les variétés locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +1
- vise la transparence de la localisation des produits au-delà des obligations réglementaires +1

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

/10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - ◇ en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

MOBILISATION DES OUTILS DU NUMÉRIQUE

/5

- Intégration d'une/de solution(s) numérique(s) (existante(s) ou non) pour augmenter la visibilité de l'activité 1
- Intégration d'une/de solution(s) numérique(s) (existante(s) ou non) pour proposer une offre de services restreinte 3
- Intégration d'une/de solution(s) numérique(s) dans une démarche globale de e-commerce 5

QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE

/5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET

/5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

TOTAL

/40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 3 - DÉVELOPPER LE RECOURS AUX PRODUITS DU TERROIR DANS LA RESTAURATION

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Pour le projet visant la création d'une activité économique : viabilité économique du projet constatée par un des opérateurs économiques locaux chargés du suivi des porteurs de projet d'activité économique OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Pour les projets visant à créer un service commercial à destination des restaurateurs : mobilisation de plusieurs restaurateurs et de plusieurs producteurs locaux OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Dans le cadre d'une étude spécifique sur la restauration collective des collectivités : approche supracommunale de la question OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

IMPACT DU PROJET SUR LA VALORISATION DE LA GASTRONOMIE /8

> LE PROJET :

- n'a aucun impact sur le recours aux produits du terroir dans la restauration 0
- vise à encourager le recours aux produits du terroir dans la restauration (ex : communication auprès de restaurateurs) 3
- vise à organiser le recours aux produits du terroir dans la restauration (ex : étude préalable au développement de l'utilisation de produits locaux dans la restauration) 5
- vise à recourir aux produits du terroir dans la restauration (ex : aménagement d'une légumerie au sein d'une cantine scolaire) 8

QUALITÉS DU PROJET /9

> LE PROJET :

- est labellisé/ répond à un cahier des charges (Maîtres Restaurateurs...) +3
- prévoit des rencontres entre producteurs et restaurateurs +2
- valorise les variétés locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +3
- vise la transparence de la localisation des produits au-delà des obligations réglementaires +1

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET /10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET /5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 4 - PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX AUTOUR DE LA FILIÈRE "GASTRONOMIE/PRODUITS DU TERROIR"

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'opération n'a pas été reconduite plus de 2 fois. OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas de reconduction, l'opération présente une plus-value par rapport à l'édition précédente OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

- > ÉGALITÉ FEMME/HOMME : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- > ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- > DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ IMPACTS SUR LA PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX /12

> LE PROJET :

- vise la mise en place d'une action de promotion ponctuelle 1
- vise la mise en place d'une action de promotion pérenne 3
- vise la mise en place d'une stratégie de promotion 5
- mobilise les acteurs de la filière gastronomie/ produits du terroir à l'échelle du territoire (restaurateurs, producteurs, cuisiniers amateurs..) +4
- valorise les variétés locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +3

\ QUALITÉS DU PROJET /7

- Le projet est labellisé/ répond à un cahier des charges (Estaminet Randonnées, éco-événement...) +3
- Le projet favorise la participation du public +2
- Le projet est adapté à la clientèle étrangère +2

\ MOBILISATION DES OUTILS DU NUMÉRIQUE /5

- Utilisation ponctuelle du numérique pour promouvoir un savoir-faire / un produit 2
- Utilisation pérenne du numérique pour promouvoir un savoir-faire / un produit 5

\ IMPACT GÉOGRAPHIQUE DU PROJET /8

- Le projet a un impact supracommunal 1
- Le projet a un impact à l'échelle du territoire du GAL Pays de Saint-Omer 3
- Le projet a un impact régional 5
- Le projet a un impact suprarégional 8

\ CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET /5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

\ TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 5 - RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES SUR L'ÉCOSYSTEME DE LA ZONE HUMIDE

> INTITULÉ DU PROJET : _____

> NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____

> DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'action se situe sur le secteur du Marais Audomarois

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

L'action s'inscrit dans la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

En cas de projets relatifs à l'activité de batellerie dans le Marais : les bateaux ou barques respectent les normes en vigueur

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

Les aires de pique-nique aménagées sont accessibles librement au public

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

CRITÈRES D'ENGAGEMENT

Engagement des professionnels soutenus à participer aux journées de sensibilisation et de formation, organisées dans le cadre de l'action

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

Engagement des porteurs de projet à utiliser le matériel acquis, dans le cadre d'une activité

OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 NON -
 NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 NON -
 NON CONCERNÉ

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ IMPACTS POSITIFS SUR L'ÉCOSYSTEME /22

> LE PROJET VISE (AU DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR):

- à préserver la ressource «Eau» 5
- à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques 5
- à réduire les nuisances sonores 4
- à préserver les paysages 4
- à préserver la faune et la flore 2
- une gestion exemplaire des déchets 2

\ TYPOLOGIE DE L'IMPACT /5

> L'IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME DE LA ZONE HUMIDE

- est indirect (ex : installation de signalétiques pédagogiques) 3
- est direct (ex : installation de moteurs électriques) 5

\ IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE QUALITÉ /5

- Le porteur de projet répond à au moins 5 engagements de la Charte d'engagement des éco-acteurs du Marais Audomarois 1
- Le porteur de projet répond à au moins 8 engagements de la Charte d'engagement des éco-acteurs du Marais Audomarois 2
- Le porteur de projet répond à 12 engagements de la Charte d'engagement des éco-acteurs du Marais Audomarois et souhaite s'engager en tant qu'éco-acteur en signant la Charte 4
- Le porteur est labellisé «Qualité Tourisme» +1

\ QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

\ TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 6 - AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX AU SEIN DU MARAIS

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

> POUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE RIVIÈRE AU SEIN DU MARAIS :

- Le projet est envisagé sur la totalité du Marais Audomarois OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Le projet est compatible avec la préservation du milieu OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTALS :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ IMPACT SUR L'AMÉLIORATION DES FLUX /12

> LE PROJET :

- facilite l'accès au Marais 6
- améliore la circulation des usagers au sein du Marais 8
- vise à assurer la sécurité des usagers du Marais 10
- favorise une meilleure gestion des flux au sein du Marais 12

\ QUALITÉS DU PROJET /10

> LE PROJET :

- s'intègre à son environnement 4
- est adapté à la clientèle étrangère +3
- est pérenne +3

\ MOBILISATION DES OUTILS DU NUMÉRIQUE /5

- Intégration d'une solution numérique pour sécuriser les flux 1
- Intégration d'une solution numérique pour orienter +2
- Intégration d'une solution numérique de valorisation pour répartir les flux +3

\ QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

\ TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 7 - PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DU MARAIS AUDOMAROIS

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : ____/____/____

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet se situe sur la zone du Marais Audomarois OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Les éléments à restaurer sont inscrits au recensement effectué par le Pays d'art et d'histoire et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

CRITÈRES D'ENGAGEMENT

- Les candidats à un projet de restauration du patrimoine bâti s'engagent à entretenir le bien restauré OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Les candidats à un projet de restauration du patrimoine bâti s'engagent à rendre ce patrimoine accessible à des visites publiques 5 fois par an OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

- > ÉGALITÉ FEMME/HOMME : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ
Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- > ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ
Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- > DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ
Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

\\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\\ INTÉRÊTS ET QUALITÉS DU PROJET /22

> IMPACT DU PROJET :

- Le projet n'a pas d'impact sur la préservation et /ou la valorisation du patrimoine du Marais 0
- Le projet a pour objet principal la valorisation du patrimoine du Marais Audomarois 8
- Le projet a pour objet principal la sauvegarde des savoir-faire de l'artisanat local propre au Marais Audomarois 10
- Le projet a pour objet principal la sauvegarde du patrimoine bâti du Marais et respecte : 0 à 12
 - ◇ moins de 25% des préconisations du Groupe Restauration du Patrimoine 0
 - ◇ de 25 à 49 % des préconisations du Groupe Restauration du Patrimoine 4
 - ◇ de 50 à 74% des préconisations du Groupe Restauration du Patrimoine 8
 - ◇ de 75 à 99% des préconisations du Groupe Restauration du Patrimoine 10
 - ◇ 100 % des préconisations du Groupe Restauration du Patrimoine 12
- Le projet fait appel à une entreprise agréée Certificat d'Identité Professionnelle Patrimoine ou Artisans Monuments Historiques et/ou disposant des références nécessaires à la bonne conduite du projet +2
- On observe une bonne connexion entre le patrimoine sauvegardé et/ou valorisé et son environnement
 - ◇ naturel +4
 - ◇ bâti/culturel +4

\\ IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE /5

- le patrimoine sera accessible librement aux touristes +2
- le patrimoine est valorisé dans le cadre d'une activité touristique professionnelle +3

\\ IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET /10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - ◇ en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

\\ TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 8 - CONFORTER ET ASSURER LA VALORISATION DU GISEMENT LOCAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Dans le cas d'une création ou reprise d'activité économique : viabilité économique du projet constatée par l'un des opérateurs économiques locaux chargés du suivi des porteurs de projet d'activité économique
 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas d'action de formation, cette dernière est collective
 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas d'études ou d'actions de structuration de la filière, d'animation et de communication, ces dernières sont menées à une échelle supracommunale
 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :
 OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

 Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :
 OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :
 OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

 Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE

/3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ IMPACT SUR LA VALORISATION DU GISEMENT LOCAL

/8

> LE PROJET :

- n'a aucun impact sur le gisement local 0
- vise à faire connaître et/ou à connaître le gisement local (ex : action de communication auprès du grand public) 3
- vise à faciliter la valorisation économique du gisement local (ex : mise en place d'une plateforme internet visant à mettre en lien les consommateurs et les producteurs) 5
- vise une valorisation économique du gisement local (ex : création d'une scierie) 8

\ QUALITÉS DU PROJET

/9

> LE PROJET :

- est labellisé/ répond à un cahier des charges 3
- valorise les essences locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +2
- vise le développement d'une gestion durable du gisement +4

\ IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

/10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise +2
 - ◇ en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) 1
- vise la pérennisation de l'emploi 3
- vise la création d'un emploi 4
- vise la création de plus d'un emploi +1
- favorise l'insertion professionnelle -1
- concurrence une activité existante

\ QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE

/5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en oeuvre +2

\ CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET

/5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 1
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 3
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 5
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes

\ TOTAL

/40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 9 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DEMANDE LOCALE EN BOIS

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- En cas de projet de construction bois : le projet correspond aux critères définis dans l'appel à projet de la Région Hauts-de-France «Utilisation du bois dans la construction au service du développement durable de la filière régionale»

 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Pour les projets de développement de chaudière-bois :
 - > celle-ci constitue la principale source de chauffage du bâtiment
 - > la puissance de la chaudière n'excède pas 300 kW
 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Pour les projets d'animation, de mise en réseau : les actions ont une portée supracommunale

 OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE

/3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ IMPACT SUR LA DEMANDE EN BOIS

/8

> LE PROJET :

- n'a aucun impact sur le développement de la demande locale 0
- encourage le développement de la demande locale (ex : action de communication auprès du grand public) 3
- facilite le développement de la demande locale (ex : mise en place d'une plateforme internet mettant en lien les consommateurs et les producteurs) 5
- le projet implique une demande de bois local (ex : installation d'une chaudière bois) 8

\ QUALITÉS DU PROJET

/9

> LE PROJET :

- répond à un cahier des charges (HQE, BBC construction , BBC rénovation, Flamme Verte..) 3
- favorise le bois provenant d'une ressource gérée durablement +2
- implique une demande de bois constante dans le temps +1
- favorise le bois issu de gisements situés dans un rayon de 50 km autour du projet +2
- valorise les essences locales (voir liste annexée à la grille de sélection) +1

\ IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

/10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - ◇ en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

\ QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE

/5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en valeur +2

\ CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET

/5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

\ TOTAL

/40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 10 - DÉVELOPPER L'OFFRE EN TOURISME SPORTIF ET DE LOISIRS ATTRACTIVE, COMPÉTITIVE ET DE QUALITÉ

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Pour les projets visant à créer une activité économique : viabilité économique du projet constatée par un des opérateurs économiques locaux chargés du suivi des porteurs de projet d'activité économique OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas de mise en place de stations de VTT, ces dernières sont labellisées par les fédérations de cyclisme et/ou de cyclotourisme OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTALS :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

> DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

CRITÈRES DE SÉLECTION

LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE

/3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE SPORTIVE ET DE LOISIRS ATTRACTIVE, COMPÉTITIVE ET DE QUALITÉ

/27

> LE SERVICE CRÉÉ :

- vise un rayonnement :
 - local (territoire du GAL du Pays de Saint-Omer) 2
 - régional 5
 - national 8
- est nouveau à l'échelle du territoire du GAL du Pays de Saint-Omer +3
- est labellisé/ respecte un cahier des charges (Gîte de France...) +3
- est accessible aux personnes handicapées +2
- est adapté à la clientèle étrangère +3
- prend en compte l'environnement :
 - vise à réduire son impact environnemental et/ou paysager (au-delà de la réglementation en vigueur) +3
 - sensibilise les utilisateurs au respect de l'environnement +1
- renforce les portes d'entrées touristiques du territoire du GAL du Pays de Saint-Omer +2
- est en lien avec l'identité du territoire +2

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

/10

> LE PROJET :

- n'a aucun impact socio-économique 0
- vise la création ou le maintien d'une petite ou moyenne entreprise 3
 - en milieu rural (commune de - de 6000 habitants) +2
- vise la pérennisation de l'emploi 1
- vise la création d'un emploi 3
- vise la création de plus d'un emploi 4
- favorise l'insertion professionnelle +1
- concurrence une activité existante -1

TOTAL

/40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 11 - MISE EN TOURISME DE L'OFFRE SPORTIVE DU PAYS DE SAINT-OMER

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'opération n'a pas été reconduite plus de 2 fois OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas de reconduction, l'opération présente une plus-value par rapport à l'édition précédente OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Les outils et actions de promotion sont spécifiques aux filières : sport de nature, bien-être et tourisme sportif OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas d'évènement visant à promouvoir l'offre sport de nature locale, ce dernier est inédit sur le territoire OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- Dans le cadre de projets visant à organiser un évènement sportif :
 - > L'évènement est d'envergure nationale ou internationale OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
 - > L'évènement est inscrit au calendrier de la fédération sportive concernée
 - > L'évènement respecte des critères d'éco-évènements

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

OUI +
 OUI -
 NON CONCERNÉ

\ CRITÈRES DE SÉLECTION

\ LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

\ QUALITÉ DU PROJET /9

> LE PROJET :

- vise la mise en place d'une action de promotion ponctuelle 2
- vise la mise en place d'une action de promotion pérenne 3
- vise la mise en place d'une stratégie de promotion 5
- est labellisé/ respecte un cahier des charges (éco-événement, fédérations sportives...) +2
- favorise la participation du public +2

\ IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE /8

> LE SERVICE A :

- pour objectif d'attirer la clientèle touristique 2
 - le projet est à destination d'opérateurs touristiques + 1
- un impact direct sur la venue de touristes pour une période < 1 jour 3
- un impact direct sur la venue de touristes pour une période > 1 jour 5
- un impact direct sur la venue de touristes pour une période impliquant au minimum 2 nuitées sur le territoire 8

\ IMPACT GÉOGRAPHIQUE DU PROJET /5

> LE PROJET A UN IMPACT :

- supracommunal 1
- à l'échelle du territoire du GAL Pays de Saint-Omer 2
- régional 3
- national 4
- international 5

\ MOBILISATION DES OUTILS DU NUMÉRIQUE /5

- Intégration d'une solution numérique de promotion-communication 1
- Intégration du numérique dans la mise en place d'activité(s) et/ou d'animation(s) ponctuelle(s) 3
- Intégration du numérique dans la mise en place d'activité(s) pérenne(s) ou récurrente(s) 5

\ QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en valeur +2

\ CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET /5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

\ TOTAL /40



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



LEADER 2014-2020

GRILLE DE NOTATION DES PROJETS EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION : 12 - RENFORCER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE SUR LE PAYS DE SAINT-OMER

> INTITULÉ DU PROJET : _____
 > NOM DU PORTEUR : _____ > NUMÉRO OSIRIS : _____
 > DATE DE RENSEIGNEMENT : __ __ / __ __ / __ __

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'action est menée à l'échelle de l'ensemble du territoire du GAL OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas d'action à destination des publics scolaires, cette dernière est labellisée par le rectorat OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- L'opération candidate est intégrée au programme régional « La suite dans les idées » OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- L'opération n'a pas été reconduite plus de 2 fois OUI
 NON
 NON CONCERNÉ
- En cas de reconduction, l'opération présente une plus-value par rapport à l'édition précédente OUI
 NON
 NON CONCERNÉ

PRINCIPES HORIZONTAUX :

> ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION (RECRUTEMENT DE CHÔMEURS LONGUE DURÉE, HANDICAPÉS, APPRENTIS, ETC.) :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Indiquer les actions mises en oeuvre pour répondre à cet objectif :

- OUI +
- OUI -
- NON CONCERNÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

LIEN AVEC LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE /3

> LE PROJET S'INSCRIT DANS :

- aucune stratégie du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer) 0
- au moins une des stratégies du territoire (autre que la Stratégie Locale de Développement du GAL Pays de Saint-Omer), laquelle : 3

QUALITÉS DU PROJET /17

> LE PROJET :

- vise à expérimenter l'entrepreneuriat (esprit d'initiatives) dans le cadre d'une action ponctuelle 5
- vise à expérimenter l'entrepreneuriat (esprit d'initiatives) dans le cadre d'une action pérenne 8
- est labellisé / répond à un cahier des charges +3
- mobilise les acteurs du monde de l'entrepreneuriat
 - ◇ CCI, Chambre des Métiers, SOFIE, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire .. +2
 - ◇ Chefs d'entreprises +4

DIVERSITÉ DES DESTINATAIRES /5

> LE PROJET CIBLE :

- un public (scolaires, hors scolaires...) 2
- deux publics et plus 5

MOBILISATION DES OUTILS DU NUMÉRIQUE /5

- Intégration du numérique en faveur d'une mise en relation 1
- Intégration du numérique dans une démarche d'innovation 3
- Intégration du numérique dans une démarche d'acculturation, sensibilisation 5

QUALITÉ DE LA DÉMARCHE PARTENARIALE /5

> LE PROJET :

- ne fait l'objet d'aucun partenariat 0
- fait l'objet d'un accompagnement technique 1
- a fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire lors de sa définition / de son montage +1
- fait l'objet d'un partenariat financier +1
- fait l'objet d'une mise en réseau des acteurs du territoire dans le cadre de sa mise en valeur +2

CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET /5

> LE PROJET :

- reprend une opération existante sans lui apporter de plus-value 0
- améliore une opération existante en lui apportant une plus-value 1
- concerne une opération innovante à l'échelle du Pays de Saint-Omer mais existante sur les territoires limitrophes 3
- concerne une opération totalement nouvelle à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des territoires limitrophes 5

TOTAL /40

